

# Année scolaire 2025-2026

# **Informations 1-2H**



#### Plan de scolarité 2025-2026

Rentrée scolaire : le jeudi matin 21 août 2025 Clôture de l'année : le vendredi soir 26 juin 2026

#### Vacances et congés annuels

Automne : du mercredi midi 15 octobre 2025

au lundi matin 27 octobre 2025

Immaculée Conception : le lundi 8 décembre 2025

Noël : du vendredi soir 19 décembre 2025

au lundi matin 5 janvier 2026

Carnaval : du vendredi soir 13 février 2026

au lundi matin 23 février 2026

St-Joseph : du mercredi midi 18 mars 2026

au lundi matin 23 mars 2026

Pâques : du jeudi soir 2 avril 2026

au lundi matin 13 avril 2026

Ascension : du mercredi midi 13 mai 2026

au lundi matin 18 mai 2026

Pentecôte : le lundi 25 mai 2026

Fête-Dieu : le jeudi 4 juin 2026

#### Rentrée scolaire 2025

L'ouverture des classes aura lieu le **jeudi 21 août 2025**, à 8h10 pour les 1H et à 12h45 pour les 2H.

#### **Horaires**

Matin (1H et 2H): 08h10 – 11h35 Après-midi (uniquement 2H): 12h45 – 15h25

Les 1H-2H ont congé le mercredi toute la journée. Les 2H ont aussi congé le jeudi matin, ce qui permet aux élèves de 1H d'évoluer une matinée sans les 2H.

#### Rencontres de parents

Une réunion de parents <u>obligatoire</u> aura lieu **le mardi 9 septembre 2025 à 19h00** dans la salle 314 (AC&M) de l'école de Salvan. Des informations complémentaires vous parviendront en début d'année scolaire.

# Photographe scolaire

La visite du photographe est prévue en début d'année. Il sera dans l'école **le mardi 2 septembre 2025**. Il réalisera des portraits individuels et des photos de classe. Chacun est libre d'acheter ou non les clichés produits.

#### **Contacts**

**Direction d'école :** Mathieu Carruzzo – 027 722 33 92 – <u>dirp.arpille@edu.vs.ch</u>

**Secrétariat :** Marie-Laure Guex – 027 722 33 92 – <u>dirp.arpille@edu.vs.ch</u>

**Médiation :** Elodie Lugon – 079 401 80 71 – <u>elodie.lugon2@edu.vs.ch</u>

Valérie Maytain – 079 302 30 70 – valerie.maytain@edu.vs.ch

**Commission scolaire:** Vicky Graf – 079 484 18 42 – vicky.graf@salvan.ch

**Enseignantes:** Dominique Lonfat – 079 372 76 94 – <u>dominique.lonfat@edu.vs.ch</u>

Violaine Pierroz – 079 918 68 51 – <u>violaine.pierroz@edu.vs.ch</u>

**UAPE**: 027 761 21 71 - creche@salvan.ch

# Règlement des enfants

#### **RESPECT**

avec Alphafun, Funégo, Multifun & Vitafun

Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et
l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je
prends soin de mon matériel et de celui de l'école.

#### **SÉCURITÉ**

avec Bodyfun

Je me rends à l'école en respectant les règles de la circulation et des transports. Je fais attention à mes camarades avec mes gestes. Je n'utilise ni mon vélo ni ma trottinette dans la cour d'école. S'il y a un problème ou un danger, j'en parle à un adulte.



#### **RESPONSABILITÉ**

avec Mathifun et Funégo

Je suis ordré et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



avec Funégo et Multifun

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.

#### La règle de Mélofun

Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe. J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.



#### La règle de Funégo et de Multifun

Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école. J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes, les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil. Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbons.



#### La règle de Bodyfun

A l'école, en sortie scolaire, dans le bus ou sur le chemin de l'école, je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de jeux, ni montre connectée. Si j'ai besoin d'un téléphone ou d'une montre connectée, mes parents en discutent avec l'enseignant·e. Dans tous les cas, ces appareils sont éteints et/ou déconnectés. Il est aussi interdit d'emporter à l'école des couteaux, des armes (y compris factices), des puffs, des cigarettes, de l'alcool ou tout autre objet qui pourrait s'avérer dangereux ou nocif.



Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné!

#### **Matériel**

Matériel à la charge des parents pour les 1H et 2H: une paire de pantoufles fermées, une paire de savates de rythmique (avec un petit sac pour les ranger) ou des baskets non marquante (selon directive de l'enseignante), un tablier de peinture à manches longues et trois paquets de mouchoirs en papier. Uniquement pour la classe de Dominique Lonfat: une clé USB (pour enregistrer les poésies et chansons de l'année).

- **1H**: Les sacs d'école ne sont pas nécessaires, mais votre enfant peut utiliser un petit sac pour transporter son goûter.
- **2H**: Un grand sac d'école (pour documents A4).

Nous vous remercions **d'inscrire le prénom** de l'enfant sur les affaires ci-dessus. L'école fournira aux enfants le reste du matériel nécessaire et un **triangle jaune**, gage de sécurité, qu'ils devront utiliser chaque jour lorsqu'ils viennent à l'école.

# **Education physique**

Pour le cours d'éducation physique, votre enfant viendra en classe en tenue de sport. Merci également de le chausser de baskets lors de la bonne saison si nous décidons de pratiquer une activité sportive à l'extérieur.

# Goûter pour les récréations

Il n'est pas obligatoire de prévoir un goûter pour la récréation. Toutefois, si nécessaire, nous vous remercions de proposer à votre enfant une collation saine (fruits, barre de céréales, etc...) et d'éviter les produits trop sucrés. Le Canton de Genève (https://bit.ly/CantGEgouters) et Senso5 (https://bit.ly/senso5gouters) proposent des pistes.

# Bibliothèque scolaire et communale

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque plusieurs fois par année. Les jours de visite seront donnés par les titulaires. Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

### Rôle des parents

Les relations parents/enseignants constituent un élément important au bon fonctionnement d'une classe. Les enseignants et les parents doivent se contacter **chaque fois que la situation de l'enfant l'exige**.

De plus, nous vous prions de:

- rappeler certaines règles indispensables à vos enfants : respect, ponctualité, hygiène, tenue vestimentaire, politesse, tolérance;
- favoriser au mieux le travail scolaire et le comportement de votre enfant (sommeil, stimulation, loisirs, alimentation);
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- vous informer, soutenir et appliquer les conseils des professionnels de la santé (logopédiste, etc.), vous engager à suivre les exercices à réaliser à la maison.

Durant l'année scolaire plusieurs rencontres sont organisées par les enseignants. Les parents sont tenus d'y participer.

#### Sécurité

Afin de permettre à l'école d'assurer au mieux la sécurité des élèves, les parents sont priés de:

- ne pas envoyer trop tôt leur enfant à l'école;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- ne pas pénétrer dans le périmètre scolaire ;
- ne pas entrer dans le centre scolaire sans avoir préalablement pris rendezvous avec un enseignant, la direction ou la commission scolaire;
- déposer et attendre les enfants à l'extérieur du périmètre scolaire

# Procédure en cas d'absence imprévue

Toute absence pour cause de maladie ou autre doit impérativement être communiquée avant le début des cours à l'enseignante, via Klapp.

Nous vous remercions de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.

# Absences et congés

La fréquentation de tous les cours prévus à l'horaire est obligatoire. Toutefois, en plus de deux jours « joker » par année, des congés peuvent être accordés pour des <u>motifs</u> valables (voir tableau récapitulatif ci-dessous). La demande doit être effectuée <u>au moins 10 jours avant (1 mois pour les jours « joker »). La décision est prise :</u>

par l'enseignant·e: jusqu'à 1 demi-journée,

par la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective,

par l'Inspectrice : dès 10 demi-journées de classe,

par le Département : au-delà d'une année scolaire.

	Pièces justificatives	
<b>Jours joker</b> (maximum 2 jours)	Loisirs, développement personnel, familiaux, religieux, etc.	Non requises
Convocation officielle	Tribunal, examen au conservatoire, mesures SAF, consulat, carte d'identité, etc.	Convocation
Professionnel des représentants légaux	Vacances imposées, etc.	Attestation de l'employeur
Santé	Hospitalisation, problèmes de santé de l'enfant ou d'un proche, rendez-vous médical de l'élève, décès, etc.	

# Annonces par KLAPP

- Maladies
- Demandes inférieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Rendez-vous santé (médecin, dentiste...) (max 1/2 jour)
- Traitées par le titulaire.

Annonces par formulaire en ligne

- Demandes supérieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- · Pièces justificatives requises.
- · Jours Joker (précisions sur www.ecoles-arpille.ch)
- · Traitées par la direction.

Toute absence non justifiée est passible d'une amende (article 11 du Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire).

#### Santé scolaire

#### Santé scolaire **Promotion santé Valais** Gesundheitsförderung Wallis Prévention Promotion Protection Sensibiliser les enfants et les

Dépister les problèmes de santé (vue ouïe poids) Organiser en cas de besoins : Pluridisciplinaire -un bilan de santé -une procédure en besoin de santé particulier

adolescents à leur propre santé Offrir un espace d'accueil, de parole et d'orientation pour les élèves et les familles Conseiller les établissements scolaires

et le corps enseignants

Participer à des projets

Contrôler la couverture vaccinale

Rattraper gratuitement les vaccins

Travail

en réseau

Prévenir et protéger toutes formes de maltraitances



#### Mission et prestations de la santé scolaire

Equipe

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch

#### Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan, Trient et Finhaut) Rachel.deller@psvalais.ch 027 566 71 75

> Natacha Juvien (Bovernier et Martigny-Combe) natacha.juvien@psvalais.ch 027 566 71 75

### Des poux?

Pas de panique! On les cherche et on les traite **seulement** si on les voit.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer l'enseignant de votre enfant. Contrôler TOUS les membres de votre famille et traiter ceux qui ont des poux.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent sur l'infographie : http://bit.ly/retourdespoux

# Entrée en 1H

Pour une entrée harmonieuse en 1H, voici quelques pistes pour aider votre enfant :

- vivre des expériences avec d'autres enfants ;
- entendre parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller, aller aux toilettes, se moucher;
- dormir suffisamment (minimum 9-10 heures par nuit).
- aider et encourager votre enfant à se séparer des habitudes de succion (lolette, biberon, pouce...)





# **Transports scolaires**

Le transport des élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie TMR. Seuls les enfants scolarisés des villages utilisent ce bus.

Aller				
		(je)		
Trétien	07:40	12:21		
Médettaz	07:43	12:24		
Gare Marécottes	07:45	12:26		
Télécabine	07:48	12:29		
Perrons	07:50	12:30		
Bettex	07:52	12:31		
Danfieu	07:52	12:31		
Granges, bif.	07:54	12:33		
Damont / Bioley	07:54	12:33		
Crêtelet	07:56	12:35		
Ecole	08:00	12:40		

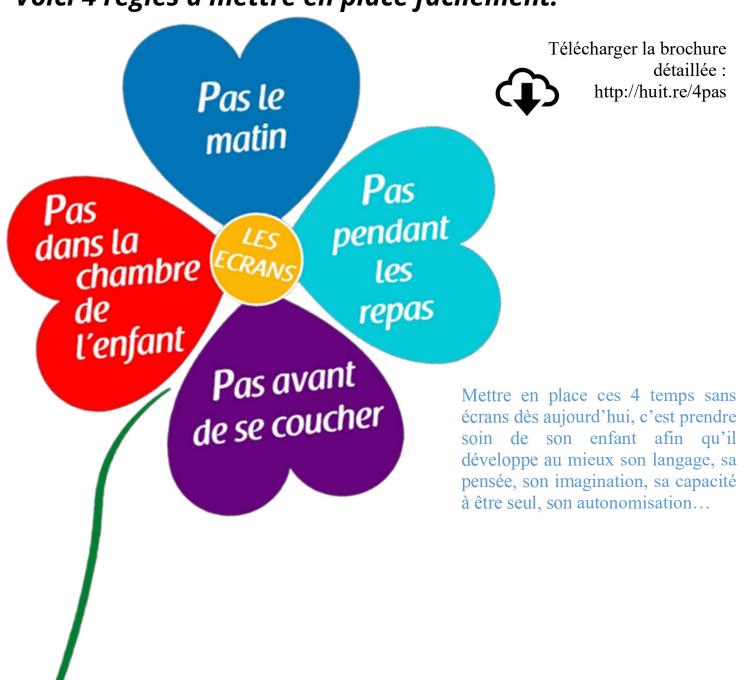
Retour				
		lu-ma-je-ve	lu-ma-je-ve	
Ecole	11:43	15:33	16:25	
Crêtelet	11:48	15:37	16:30	
Damont / Bioley	11:48	15:37	16:30	
Granges,bif.	11:49	15:38	16:31	
Danfieu	11:49	15:38	16:31	
Gare Marécottes	11:52	15:41		
Bettex	11:53	15:42	16:33	
Perrons	11:55	15:44	16:34	
Télécabine	11:56	15:45	16:35	
Gare Marécottes			16:38	
Médettaz	12:01	15:50	16:40	
Trétien	12:04	15:53	16:43	

#### Prévention aux écrans

A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »

Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »

# Voici 4 règles à mettre en place facilement.



Référence: www.sabineduflo.fr

### Charte numérique



La Charte numérique des élèves des écoles de l'Arpille se trouve sur le site : <a href="https://bit.ly/charte-arpille">https://bit.ly/charte-arpille</a>. Un document sera à signer à la rentrée à ce sujet.

#### Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

Dès leur arrivée, les enfants parquent leur vélo, trottinette ou tout autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite les 30 minutes précédant l'entrée en classe et interdite pendant les 15 minutes suivant la sortie des classes.

#### Relation famille-école

Les enseignantes sont disponibles et à votre écoute en cas de soucis ou pour tout renseignement utile concernant le programme ou l'organisation de l'école 1-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants dans notre école et souhaitons vivement qu'ils passent une belle scolarité à Salvan.

La Direction / La Commission scolaire